

Dr. iur. Anne-Catherine Hahn, LL. M.
Présidente de la commission de conciliation LEg
pour le Domaine des EPF
Wartmann Merker AG
Kirchgasse 48
CH-8024 Zurich
Tél. 044 212 10 11
schlichtungskommission@ethrat.ch

Requête en conciliation selon la Loi sur l'égalité

Parties:

Employé(e):

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Rue: _____

NPA/localité: _____

Tél. privé: _____

Fonction: _____

Représenté(e) par: _____

Employeur:

Institution: _____

Département/faculté/service et institut/domaine:

Rue: _____

NPA/Localité: _____

Tél.: _____

Supérieur(e) hiérarchique: _____

Informations concernant les rapports de travail:

Lieu de travail:

Entrée en fonction le:

Informations complémentaires concernant les rapports de travail:

Requête:

Indiquez ici les raisons pour lesquelles vous vous adressez à la commission de conciliation.

(Expliquez brièvement les faits sur lesquels vous fondez vos prétentions ainsi que les éventuelles mesures qui ont déjà été prises)

Veillez joindre à votre requête tous les documents utiles tels que: contrat de travail, résiliation du contrat de travail, certificat intermédiaire, évaluation de l'employé(e), notes et correspondance avec l'employeur, etc. Si une décision a déjà été rendue, notamment en cas de résiliation du contrat de travail, les documents correspondants doivent également être joints au dossier.

Lieu et date:

Signature:
